

THE RED HOT-ROC



NEWS PEPPERS

SEPTEMBRE 2025

Sommaire :

Edito du Président
Brèves de comptoir
Topos





L'EDITO du Président :

Chaque année, nous éditons un journal censé informer les adhérents de la vie du club Hot Roc. Cet exercice est précédé d'un édit où le Président s'attache à exprimer ses ressentis et parfois ses doutes.

Cette année je me pose la question de l'utilité de ce journal annuel, il est censé raconter la vie du club ... et soyons objectifs entre le camp d'été 2024 et celui de 2025, rien ne s'est passé !

Certes nous avons tenu une AG en décembre mais ensuite ... rien !

A bien analyser notre association elle se divise en :

- Adhérents uniquement pour bénéficier de l'assurance fédérale qu'il juge très compétitive.
- Adhérents ayant besoin d'une licence pour activer un diplôme fédéral leur permettant d'encadrer (plus ou moins bénévolement !).
- Adhérents ayant besoin d'une License pour participer aux compétitions (ski alpinisme, escalade ou trail).

Reste aussi, et c'est encore motivant, les adhérents qui voient dans le monde associatif, basé sur du bénévolat, un fonctionnement pertinent pour notre activité ... ceux-là se retrouvent d'ailleurs chaque année au camp d'été !

Mais je suis obligé d'admettre que les clubs qui restent ainsi dans cet esprit de la loi de 1901, sont malheureusement l'exception ... en 2025 la plupart des associations sont dans la rentabilité et le business (fédérations comprises).

Le monde de notre passion commune de la pratique de la montagne (alpinisme, escalade) a changé, le matériel a évolué mais aussi les mentalités et donc la vision des pratiques !

Nous avons fédéré notre activité, et cette FFM devenue FFME, nous a dirigé vers

l'olympisme. Cette évolution (ou dérive pour certains) induit la compétition, et en corollaire une pratique fondamentalement éloignée de nos racines historiques L'escalade en salle, devenant le pilier de notre vie associative le plus souvent, elle ne peut reposer sur le seul bénévolat car en plus du coût de la structure un encadrement professionnel devient la norme pour exercer !

Des associations labellisées FFME, créées souvent dans le sillage de la construction d'une SAE, deviennent ces dernières années des clubs de sports indoor très loin de l'esprit de l'alpinisme et de l'escalade outdoor !

C'est la profonde différence avec notre fonctionnement ... Hot Roc ne propose pas de SAE et ce fut volontaire puisque nous avons refusé le mur de St Genis Laval à une époque !

C'était déjà pour ne pas tomber dans le mercantilisme qui est le corollaire de la pratique en SAE avec des centaines de consommateurs comme adhérents !

Tel Don Quichotte, nous cherchons à faire perdurer un esprit qui finira sans doute par disparaître ... cette pratique outdoor, libre et teintée d'une notion d'aventure, qui ne semble plus de mise, dans un monde sécuritaire et procédurier où chacun de nos actes peut être poursuivi en recherche de responsabilité en cas d'accident !

C'est ainsi ... la nostalgie n'y changera rien !

Le topo nous assure une sécurité financière permettant de ne pas trop augmenter les adhésions et de financer les équipements, c'est déjà positif et pour la suite on évite de trop y penser !

Bruno FARA



VIE DU CLUB ...

Ce petit journal, est destiné à vous informer aussi bien de la vie du club que de la vie fédérale. Certains commentaires, concernant les modalités d'adhésions par exemple, sont repris chaque année avec uniquement une mise à jour !

IMPORTANT

*Le Président devant quitter la France du 7 octobre au 22 octobre, **PENSEZ A RETOURNER LES BULLETINS envoyés début juillet avant cette date,** afin qu'il puisse saisir les licences dans le système fédéral. Les chèques ne seront encaissés qu'en novembre !*

*Pour donner suite à la demande de certains adhérents, qui voulaient préserver leurs données, la liste de tous les membres de Hot-Roc n'est plus jointe au journal (donc non présente sur le site du club). Elle est envoyée avec l'appel de cotisation. Que ceux qui découvrent une erreur dans ce listing nous préviennent... **TRES IMPORTANT ! Afin de pouvoir tenir la liste à jour, si vous possédez un Email (ou si le vôtre a changé), informez-nous par un message (hotroc@free.fr).** Nous ne mettrons plus en ligne cette liste des adhérents car les moteurs de recherche peuvent pirater les données. Nous avons même retiré du serveur les anciennes listes de membres. Ce listing peut vous être envoyé sur demande.*

*Nous étions **64 adhérents pour la saison 2025 (uniquement 55 au club avec FFME, plus 2 membres club avec licence FFME dans un autre club + 7 membres simples (non FFME),** (contre 57 en 2024, 62 en 2023, 60 en 2022, 65 en 2021, 69 en 2020, 68 en 2019, 71 en 2018, 69 en 2017, 68 en 2016, 65 en 2015 et 2014, 63 en 2013, 58 en 2012, 53 en 2011) ... Nous sommes donc en légère hausse cette année. Sans doute parce qu'un important club de Grenoble (l'ECI) ayant quitté la FFME, certains membres ont choisi de rejoindre notre club pour garder les avantages FFME ! Mais il est évident que les prises de positions de la FFME découragent certains (c'est l'argument donné pour quitter le club ou juste prendre la carte membre), nous faisons avec !*

La réalisation (impression et postage) de ce journal de septembre étant financièrement lourde pour le club, il a été décidé en 2018 de l'envoyer en format dématérialisé (pdf) que vous pouvez lire ou imprimer à votre convenance (il sera aussi en ligne sur le site du club). C'est un document allégé, (sans les topos, afin de ne pas être refusé par certains serveurs) ils sont consultables sur le site et vous pouvez en demander l'envoi par mail.

*Les formulaires de renouvellements, avec la feuille de calcul imprimée au verso, sont toujours envoyés par courrier. Ils sont simples à utiliser ! **Pensez bien à vérifier votre Email (ou le numéro de portable si vous n'avez pas de PC)** car vous recevrez votre adhésion par ce biais. Essayez de faire attention en remplissant le document de calcul ... chaque année je dois renvoyer des chèques car le calcul s'avère faux !*

*Il est possible de régler par virement, un RIB est joint aux documents **Cependant il faudra bien penser à scanner le formulaire et à le renvoyer par mail en signalant la date du virement pour pouvoir pointer et vérifier (avec aussi éventuellement un scanne du certificat médical (si besoin, car cette année il n'est plus systématiquement demandé).***

L'inscription est une usine à gaz et sa gestion est difficile !

Le site de la FFME reste peu évident à utiliser, pour trouver les formulaires et les infos utiles, Voici donc un lien sur notre site

<https://hotroc.fr/saison-2025-2026/>

Les documents spécifiques à l'assurance sont à télécharger ...

<https://hotroc.fr/wp-content/uploads/2025/06/2026-notice-assurance.pdf>

et

<https://hotroc.fr/wp-content/uploads/2025/06/2026-pack-assurance.pdf>

Tous les formulaires et les réponses à vos question sont également sur le site du club :

<https://hotroc.fr/le-club/adhesion/>

Rappel concernant le certificat médical ... ce n'est pas simple !



Pour l'alpinisme : Le certificat médical n'est plus obligatoire

Le tarif des adhésions pour 2026 :

Licence adulte 93€, jeune 74€, famille 53€ ... ce tarif comporte :

- La licence FFME (54,00 € - adulte) ; (41,50 € - jeune) ; (20,50 € - famille)
- La cotisation du CT69 (8,00 €) et celle de la ligue (10,00 €)
- L'assurance fédérale avec assurance de base (14 €) possible de rajouter base + (3 €) ou base ++ (10 €)
- La part HOT ROC (environ 6 € cotisation adulte) - **c'est avec cette somme que nous gérons le club**
- Eventuellement vous pouvez ajouter le complément ski de piste (5 €) ... VTT (30 €) et Slackline (5 €)
- Adhésion uniquement club 20 €, **si déjà FFME dans un autre club précisez le numéro** et sinon vous serez inscrits uniquement dans la section HOT ROC - non FFME – Donc SANS ASSURANCE !

Mauvais point ... Cette année la FFME a fait voter lors de l'AG nationale une augmentation de 10€, c'est passé de très peu (quelques pourcentages pour par rapport aux contres et de nombreuses abstentions), l'opposition était donc grande mais n'a pas eu gain de cause ! Aucune explication cohérente venant du Président n'a pu être obtenue et son argumentaire, pour justifier cette demande d'augmentation importante, reste un charabia incompréhensible !

Sans doute la compétition est-elle en cause ... déplacer tout un staff et des athlètes entre l'Asie et les Amériques au fil des épreuves a un coût !

Heureusement ni le CT69 ni la Ligue AURA n'ont augmenté cette année et pour le moment nos adhésions ne s'en ressentent pas.

L'assurance est de 14€ ... mais seule l'assurance RC (6€) est obligatoire avec l'adhésion F.F.M.E. Pour ceux qui voudraient ne pas bénéficier de la garantie des personnes (atteinte corporelle - défense recours - frais de recherche - rapatriement), vous avez la possibilité de ne choisir que la RC à 6€ sur la feuille de calcul du bulletin de renouvellement !

Vu le gain très faible et le risque en cas d'accident (pas de frais de recherche) ... pour gagner 8€, j'espère que cette possibilité (réglementairement obligatoire) ne fera pas trop d'adeptes ! Je signale que beaucoup d'assurances données comme extraordinaires (style vieux campeur), couvrent assez mal la pratique des sports de montagne.

Bon point : Depuis quelques années, nous envoyons à chacun la licence en format pdf. C'est certes du travail mais nous sommes au bureau pour ça ... Et donc ça continuera. Ceux qui le désirent peuvent alors l'imprimer.

Bon point ... la carte club "membre simple" est possible sans adhérer à la FFME (sous-section spécifique)

Depuis des années, certains adhérents, qui restaient au club plus par sympathie que par nécessité, réclamaient une carte Hot Roc "uniquement club", parce qu'ils voulaient adhérer à un autre club, afin de profiter de certains avantages (Souvent une SAE).

Nous demandons, à ceux qui le réclament, de **faire si possible la démarche inverse avec le club qui a leur faveur ... prendre une carte de membre à ce club ... carte souvent assez chère car il propose des encadrements, possède une SAE, pratique la compétition et donc des entraînements etc...** Et adhérer par **HOT ROC** à la FFME !

Si nous demandons cela, c'est pour justifier d'un nombre important d'adhérents FFME, car les adhérents "club" ne sont pas pris en compte dans le décompte !

Précision ... statutairement TOUS les membres d'un club affilié doivent être membres de la FFME. Il a donc fallu nous adapter avec les statuts de la FFME, pour prendre sa carte membre simple, aucun problème en revanche si on est adhérent FFME dans un autre club.

Mais pour ceux qui ne le seraient pas (par refus) ils seront inscrits dans une section du club spécifique que nous avons déclarée en Préfecture

Cette adhésion est fixée à 20€ cette année, ceux qui optent ont les mêmes droits, (matériel d'équipement, camp d'été etc ...).

Bon point ... la carte club "membre simple" baisse de 10€ ...passant de 30€ à 20€ !

Mauvais point ... Fin d'un esprit associatif basé sur le bénévolat !

Dans l'esprit de l'édito du Président, qui constate que les temps changent, on peut aussi souligner un profond déclin du bénévolat associatif.

A la FFME, cette modification de l'état d'esprit est sans doute due à la volonté fédérale de professionnalisation des activités et donc de la rémunération des encadrants ... l'attrait d'un profit (certes pas très élevé) induit la fin de l'acte gratuit principe du bénévolat ... tout devient tarifié !

Une recherche du profit qui a commencé par les diplômes fédéraux qui sont une source de revenu ... et ces dernières années, par suite de la rupture des conventions, l'entretien des falaises est devenu aussi un graal financier pour certaines associations qui signent des contrats d'entretien. C'est un gros changement vis-à-vis du bénévolat qui depuis toujours dirigeait l'entretien des falaises, ces contrats sont censés résoudre les aléas de la dénonciation des conventions.

On ne peut pas s'empêcher de penser, que cette volonté de rupture des conventions, était sous tendue par la perspective de professionnaliser l'équipement des SNE

Débat d'idées !

Depuis plusieurs années, un sentiment d'opposition à la politique FFME est assez marqué. Il pousse des adhérents à quitter la structure fédérale en signe de protestation.

Notre club, c'est évident, n'entre pas dans le standard développé par la fédération (SAE, compétition, professionnalisation) et donc est largement concerné par cet esprit de fronde.

Pour l'instant notre seule action fut la création d'une sous-section afin d'accueillir ceux qui viscéralement refusent toute appartenance à la FFME, mais de nombreux club ont déjà quitté la structure FFME pour rejoindre une autre fédération ou même ont décidé d'être totalement indépendants comme l'ECI (un club Grenoblois très important axé sur l'équipement et le outdoor).

L'abandon par un club du label fédéral pose pourtant de nombreuses questions !

1) Dans un monde où les recherches de responsabilité sont la norme, comment assurer la responsabilité du club ? Et surtout de ses dirigeants ?

Il faudrait demander au futur adhérent un justificatif d'assurance le couvrant pour les activités en lien avec le club ... mais est ce que ce serait suffisant ? la responsabilité civile pourrait être recherchée pour une raison qui serait fiable à l'activité ou l'objet du club.

Même avec une assurance prise ailleurs, il n'est pas acquis que l'assurance de la ffcam ou autre fédération, accepte de couvrir un accident pouvant être relié à l'activité d'un club extérieur à la structure assurée.

Rappelons que tout accident de personne en escalade, fait l'objet d'une enquête de gendarmerie très précise sur les circonstances de l'accident et les diverses personnes ou structures impliquées.

2) Les diplômes fédéraux sont liés à l'appartenance à la Fédération et quitter la FFME c'est perdre sa qualification que certains utilisent dans d'autres structures que le club

Pour cela et quelques autres raisons énumérées ci-dessous, nous avons à ce jour décidé de garder notre appartenance à la fédération !

Elle couvre parfaitement les dirigeants et gère les procès qui peuvent survenir C'est un point essentiel !

Ses options pro compétition, sont peut-être incomprises par certains, mais elles sont le reflet d'une demande et les accepter relève de la démocratie (comme d'admettre que la pratique SAE devient la norme) ! Il suffit de voir le monde lors des compétitions, pour être persuadé que les anti-compétitions ne sont pas majoritaires.

Elle est accusée d'avoir abandonné les conventions et donc d'être responsable de certaines interdictions ... mais le responsable reste la législation qui refuse une évolution radicale (même si des efforts récents semblent diminuer la responsabilité des propriétaires)

Pour faire changer un système dans le sens que nous pensons le meilleur, il ne faut pas le quitter mais participer aux AG

Enfin quitter la FFME pour rejoindre la FFCAM ou la FSGT serait certes envisageable mais à y regarder de près on note peu d'avantages pour des inconvénients liés au fait que seule la FFME est reconnue par le ministère pour délivrer des diplômes reconnus.

Bon point : licence famille ... qui n'a augmenté que de 5€

Rappel du principe de la licence famille ... c'est un tarif accordé à partir de la 3ème inscription sur un même domicile, (les deux premiers inscrits peuvent être les enfants ... au tarif jeune), ensuite tous les inscrits seront au tarif famille (mais toutes les options ... ski, VTT, assurance + ou ++ sont à ajouter !)

Hot Roc : Saison 2025

Voici le détail des 64 adhérents :

Adhérents FFME (club) : 55 - Dont option ski : 24 - Nouveaux adhérents: 9 - Jeunes: 3 - Option compétition : 5 - Option VTT: 5 - Option Slackline: 0 - Option trail : 3 - alpinisme : 1- membre uniquement assurance RC : 3 - Adhérents FFME (autre club) : 2 - Membres non FFME "club": 7

Bilan ... un peu en hausse concernant le nombre d'adhérents FFME. Certains restent au club uniquement en amis (non FFME) parce qu'ils ne pratiquent plus ou pour d'autres parce qu'ils ne cautionnent pas la politique de la FFME en devenant membres simples du club !

Les formulaires spécifiques FFME ... Extension de garantie à l'étranger

Important ... Pour être couvert par l'assurance de la FFME lors d'un voyage à vocation sportive à l'étranger (hors UE, élargie à Monaco, Andorre, Suisse et Royaume-Uni) de 90 jours consécutifs maximum, la déclaration préalable du voyage est obligatoire.

Le pratiquant doit s'acquitter d'une prime de 50€. Cette cotisation annuelle (saison sportive du 1er septembre au 31 août) de 50€ ne s'appliquera que lors de la déclaration du premier voyage.

Il est impératif de réaliser une déclaration de voyage à chaque départ.

[Plus d'informations sur la page assurance](#)

En cas d'accident ... Déclaration d'accident

Dans les 5 jours suivant l'accident, renseignez le formulaire de déclaration d'accident en ligne, accessible depuis votre espace personnel myFFME – se rendre sur l'espace personnel, rubrique ASSURANCES > DECLARER UN ACCIDENT

Vous pouvez également remplir la déclaration d'accident au format papier et la retourner (elle devra être accompagnée d'un certificat médical initial de constatation des blessures) par voie postale à l'adresse suivante : FFME Service sinistre / 8-10, quai de la Marne / 75019 PARIS

Pour téléphoner au service sinistre de la FFME : 01 40 18 75 55

En cas d'accident ... Assistance rapatriement

En cas de rapatriement d'un lieu médicalisé le plus proche de l'accident vers votre domicile ou un autre centre hospitalier, contactez le centre d'assistance 24h/24 (ALLIANZ ASSISTANCE) :

- à partir de la France : 01 40 25 15 24
- à partir de l'étranger : 33 1 40 25 15 24

Il faudra préciser le numéro de contrat FFME : 62664351 ainsi que le numéro de convention FFME : 922892. Le numéro de votre licence FFME vous sera également demandé.

Bon point ... notre AG, le vendredi 6 décembre 2024 à Bourgoin !

Elle s'est tenue le vendredi 6 décembre 2024, dans les locaux de La Fraternelle à Bourgoin Jallieu, 25 Membres présents et 11 Membres excusés

Remerciements au Club LA FRATERNELLE de Bourgoin, qui nous recevait cette année encore !

Avant de débiter, une pensée pour Jean Noël BOURGEOIS, un membre très actif du club qui est décédé le 10 octobre 2024, à Kalymnos d'un infarctus en pratiquant sa passion ... équiper des voies.

La tenue de cette AG à Bourgoin est pratique pour les nombreux membres du club qui sont berjaliens, ils faisaient le déplacement au siège du CT69 à la Mulatière depuis toujours !

Le CT69 n'ayant plus ce local il a fallu improviser et nous envisageons de redemander cette salle pour l'AG 2025 (début décembre ou fin janvier 2026, on fera selon les disponibilités) !

Bon point ... Roc'in Bugey 2020

Il marche bien, en 5 ans nous avons vendu 1970 exemplaires ... et constitué une avance pour les frais liés à l'équipement. Il reste 613 exemplaires en stock. Les commandes ralentissent c'est normal (en 2025 au 1^{er} août nous avons livré 200 topos ... contre 165 en 2024, 213 en 2023, 238 en 2022, 463 l'année précédente et 616 la première année).

On peut donc penser que nous avons un stock pour au moins 3 ans.

Le CT01 nous ayant déjà fait part de son désir de faire un topo dans les prochaines années (Rêve de profits comme pour les contrats d'entretien 😊), une nouvelle parution ne sera sans doute pas d'actualité !

Nous avons mis à jour les sites de Virieu, Parves et Essieu sur le site du club :

<https://hotroc.fr/topos/rocin-bugey/> (tout en bas de la page avec les croquis et les listings)

Bilan ... de l'équipement en général

En 2022, nous avons passé une commande de matos importante, pour 2250€ ... ce matériel n'a pas été utilisé intégralement et nous avons donc un stock.

En 2023 le club a fourni des broches inox pour Argis (aussi connue sous le nom de falaise de Narse), et Hostiaz car dans la région ce sont des falaises nouvelles qui apportent un plus (grandes voies). Le principal équipeur du site (Éric Chaxel) étant membre du club il était normal de l'aider. Nous avons décidé de l'aider à nouveau en 2024 car c'est le seul site local où une énergie d'équipement est encore notable, et nous avons financé pour 500€ de broches inox !

Et en 2025 nous répétons cette aide de 500€

Plus trop de motivation des membres du club pour équiper, après le décès de Jean Noël BOURGEOIS, le matériel en stock a été transféré chez Nicolas SZAWROWSKI (qui devient donc le responsable de l'équipement), mais aucun projet n'est prévu.... Les falaises de Crept nécessitent certes de l'entretien, mais sauf à acquérir un bulldozer, imaginer de nouvelles lignes n'est plus possible.

Quand aux falaises des Hautes Alpes où notre club était très actif ... la bureaucratie et l'écologie deviennent un obstacle à toute entreprise de création de voies nouvelles, triste

constat, car nos sites bien équipés et présentant des voies abordables, sont très fréquentés et devraient motiver les acteurs du tourisme local ... de partout les écolos s'opposent aux pratiques outdoor, chacun reste juge du bienfondé de cette politique, de ses conséquences et de la justesse des arguments avancés (quand il n'y a rien à protéger, comme au Simoust ... ils trouvent l'argument ultime du "site propice au retour") !

A propos des interdictions ...

Depuis quelques années les interdictions de pratique touchent les activités outdoor et c'est un phénomène qui s'amplifie ! Cela concerne l'escalade bien sûr mais aussi le parapente le VTT et même la randonnée !

Les Calanques, Archiane, le Vercors ... mais aussi de nombreux sites école sont menacés d'interdiction voire déséquipés, comme vers Grenoble, sur demande des mouvements de protection de la biodiversité !

Dans de nombreuses régions, il devient impossible d'équiper de nouvelles voies (comme dans la région de Guillestre) tant ces mouvements sont intransigeants et procéduriers.

Les arguments pour réglementer les pratiques outdoor sont entendables c'est une évidence, mais parfois très discutables aussi comme quand ils affirment que les sites de la combe des hôpitaux dans l'Ain doivent être sanctuarisés pour la protection du faucon pèlerin ... alors que l'espèce n'est plus du tout en danger et que la proximité humaine ne le dérange pas pour sa nidification (qu'il réalise parfois en pleine ville sur des tours).

Réserver la nature exclusivement aux animaux et priver les adeptes des activités outdoor de terrain de jeu ... Est-ce vraiment positif ? Chacun doit y réfléchir !

KALYMNOS :

L'intérêt porté à l'escalade sur cette île par de nombreux membres du club ne se dément toujours pas. Ce printemps 2025 nous étions entre mars et mai, encore quelques-uns sur place.

Du matériel avait été acheminé en 2024, pour continuer nos activités d'équipeurs, mais le décès de Jean Noël BOURGEOIS en octobre 2024 (sur place ... il a fait un infarctus en équipant), change complètement la donne, nous avons dû rapatrier le matériel chez un membre du club qui réside sur place (André LANGENBACH), et après discussion entre les membres du bureau, nous avons partagé les points restant entre deux équipeurs très actifs.

Visiblement la motivation pour équiper sur Kalymnos appartient au passé mais il reste une perceuse à dispo chez André !

L'entretien de la falaise de Crept

Les équipeurs historiques n'étant plus actifs, et surtout plus capables de gravir les voies en septième degré ... ce sont des jeunes du club (Emilien et Nicolas) qui sont motivés. On leur doit de nombreux relais changés, des points rajoutés et certaines lignes intégralement rééquipées.

Nous avions programmé une journée entretien de la falaise de Crept au printemps 2025 mais une météo exécrable nous a forcé à annuler, une seconde journée est programmée le 4 octobre ... on croise les doigts pour la météo !

Au programme entretien des sentiers, purge et check up de nombreux relais.

Bon point : le site du club

Le site <http://hotroc.free.fr/> était assez ancien et pas très moderne, Eric Chaxel et Gregory Pallière ont mené une refonte en 2020.

Il permet de tenir les mises à jour du topo et de communiquer sur nos actions !

Bon point : le page facebook du club est énormément visitée ...

Cette page, gérée par le Président (<https://www.facebook.com/Hot-Roc-320496254731589>) est très active et de nombreuses personnes nous contactent par cet intermédiaire.

Bon point : deux topos de Presles joints à ce journal !

Ce sont des voies équipées par Bruno Arnaud qui tient le gîte Gazon (au col), il nous autorise la publication.

Bon point : le camp d'été ...

Le camp d'été 2025 de notre association, commencé le 9 août s'est terminé le lundi 18 août, ce fut une réussite !

Du beau temps voire trop chaud au début, mais ça n'a pas gêné les activités

Participants : 18 personnes

Claire ARNAUD, Anne et Bruno DELACQUIS, Laurent CHAPPAZ, Renée et Bruno FARA, Monique JOURJON, Estelle LAURENT, Camille MEYER, Gérard MOREL, Charly Yohan et Greg PALLIERES, Valentin PAYEN, Emilien PORTE, Hervé RONDEAU, Nicolas SZAWROWSKI

Charles BUSTOS est passé nous rendre visite une soirée

Certains ont fait de la randonnée, du parapente, du vélo de route, du VTT et même du rafting... mais c'est l'escalade qui cette année était majoritaire !

Lors de l'apéro de clôture tous les participants étaient unanimes pour vouloir continuer ce camp d'été, qui depuis plus de 20 ans est un lien entre les générations du club, qui mis à part pour l'AG, ne se croissent que peu souvent.

Nous avons donc été 18 membres du club au camping et comme chaque année Hot Roc a pris en charge une partie des nuitées, et devant le succès de cette année offert l'apéro du repas de clôture !

Le Président est satisfait de cette semaine dans les hautes Alpes !

Des souvenirs :

<https://hotroc.fr/camp-dete-2025-a-st-crepin/>

Quelques photos du camp d'été 2025



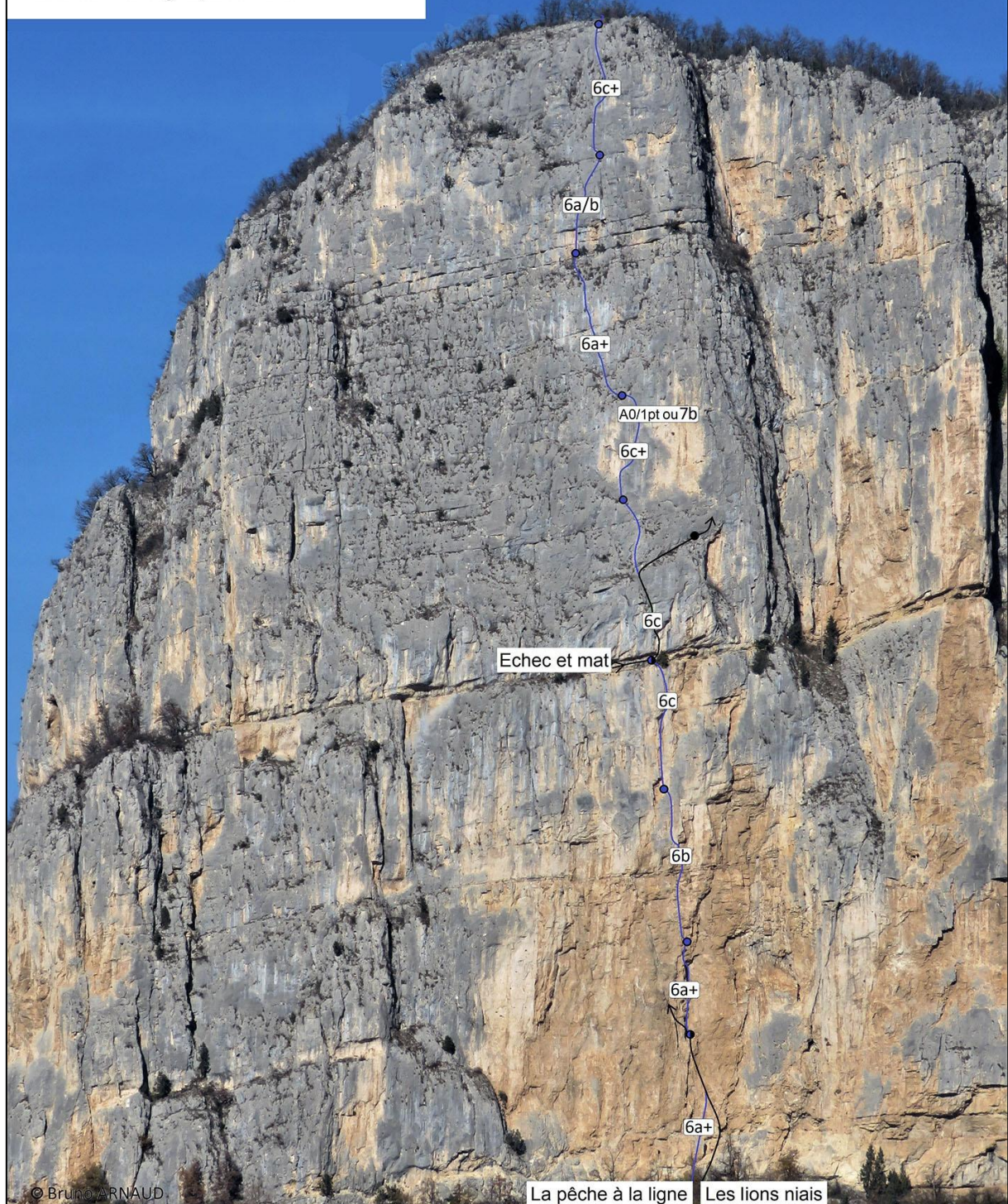
"La pêche à la ligne"

9 longueurs - 220m

12 dégaines + relais

Équipement automne 2022 - Bruno ARNAUD

Matériel Promo-grimpe et VTNO



© Bruno ARNAUD

La pêche à la ligne

Les lions niais

"Drill baby, drill"

9 longueurs - 250m - 6b obligatoire
13 dégaines + relais
Pédales utiles pour L7
Équipement hiver 2025 - Bruno ARNAUD
Matériel Promo-grimpe et VTNO

